

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

**OBJET :**

Contribution  
communale à l'Ecole  
Privée du Coiron –  
Année 2025-2026

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2026-51**

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

**Présents :** MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

**Excusés :** MM, Marie-Jeanne COSSE, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER

**Procurations :** MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Serge VINARD à Jean-Lou PAILHES, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

**Absents non excusés :** MM.

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jérôme FONT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**Vu** l'article L.442-5 du Code de l'Education,

**Vu** la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

La commune verse chaque année une contribution pour le fonctionnement de l'école privée du Coiron sous contrat d'association depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1981, comme le prévoit la loi.

Pour ce faire, le calcul du coût élève est révisé chaque année.

Pour l'année 2025, le montant a été évalué à 726,22 euros pour un élève inscrit en élémentaire et 2 261,70 euros pour un élève inscrit en école maternelle. Soit un coût moyen de 1 173,33 euros.

Le coût élève est ensuite appliqué au nombre d'élèves pour les années scolaires correspondantes, soit pour l'année scolaire 2025/2026 : **43,5 élèves (20 en maternelle et 23,5 en élémentaire) (50 en 2023/24)**, selon le tableau suivant :

	coût école maternelle	coût école élémentaire	participation financière	
	2 261,70	726,22	à verser	
	effectif école privée	effectif école privée		
Villeneuve-de-Berg	13	18,5	42 837,08	
Mirabel	4	4	11 951,66	remboursement par les communes concernées
Saint-Andéol-de-Berg	1	1	2 987,91	
Saint-Maurice-d'Ibie	2	0	4 523,39	
Total	20	23,5	62 300,04	

Ces chiffres ont été fournis par l'école en septembre et réajustés en mars.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale le versement d'une contribution à l'association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour un montant de  $(20 \times 2261,70) + (23,5 \times 726,22) = 62\ 300,04$  € euros au titre de l'année scolaire **2025/2026**, à verser pour moitié en juin 2026, le solde en septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01.06.26

ID : 007-210703419-20260527-44\_53\_8-DE

S<sup>2</sup>LOW

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 22 voix et 1 abstention (COLBEAU)

- **APPROUVE** le versement d'un montant de **62 300,04 euros** (soixante-deux mille trois cent euros et quatre centimes) pour l'année scolaire 2025/2026 qui seront versés à l'association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) selon les modalités ci-dessus.

- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 27 mai 2026

Didier MEHL  
Maire de Villeneuve de Berg

